



ASSOCAMERESTERO
ASSOCIAZIONE DELLE CAMERE DI
COMMERCIO ITALIANE ALL'ESTERO



THE EXTRAORDINARY
ITALIAN TASTE

TRUE ITALIAN TASTE

**Rejoignez le réseau des détaillants
de produits agroalimentaires
authentiques italiens !**

**REGLEMENT
D' ADHESION**

1. Objectifs

Dans le cadre du projet True Italian Taste - *qui vise à promouvoir les produits agroalimentaires italiens authentiques dans le monde et qui est financé par le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale - Assocamerestero, Association des Chambres de Commerce italiennes à l'étranger, en tant que coordinateur du projet et la Chambre de commerce italienne pour la France de Marseille* ont l'intention de créer une cartographie des établissements commerciaux qui offrent un assortiment de produits italiens authentiques dans le but de les promouvoir auprès des consommateurs.

True Italian Taste, en effet, vise par ses multiples actions à stimuler les choix et la consommation conscients des consommateurs de produits made in Italy. C'est pourquoi nous voulons rendre plus accessible la connaissance des magasins existant actuellement dans le pays et évidemment les plus proches au consommateur, afin que le mécanisme d'achat soit plus simple et plus transparent.

2. Destinataires

Peuvent postuler pour rejoindre le réseau:

- points de vente appartenant à de petites chaînes de distribution, en dehors des circuits de distribution à grande échelle
- magasins d'alimentation
- des boutiques de produits gastronomiques, types "épicerie fines"
- magasins d'alimentation spécialisés dans les produits biologiques et / ou nutraceutiques
- bars à vin, bars et pâtisseries qui vendent des produits alimentaires emballés en provenance d'Italie
- des restaurants vendant des produits alimentaires italiens.

Les boutiques virtuelles (sites e-commerce) peuvent aussi demander de rejoindre le réseau tant qu'elles respectent l'exigence d'indépendance vis-à-vis des chaînes de distribution et livrent dans les zones géographiques précitées.

3. Conditions d'adhésion

Peuvent demander à rejoindre le réseau les typologies d'établissements précités qui vendent un nombre minimum de 5 marques authentiquement italiennes présentes dans l'assortiment du magasin avec au moins 1 produit chacun.

Les candidatures des magasins proposant un plus petit nombre de produits italiens ne seront pas prises en compte.

4. Modalités d'adhésion

L'adhésion au réseau est gratuite.

Pour adhérer, il est nécessaire d'envoyer une demande d'adhésion à la Chambre de Commerce italienne pour la France de Marseille accompagnée d'un formulaire dans lequel des informations sur la boutique doivent être fournies.

Les données fournies et la possession des conditions d'adhésion minimales sont auto-certifiées par le candidat.

La composition du réseau est établie par la Chambre après évaluation des candidatures reçues.

Les demandes d'adhésion sont disponibles auprès de la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille. [Envoi par e-mail, publication et téléchargement depuis le site <https://ccif-marseille.com/services-aux-entreprises/> compilation dans les bureaux de la Chambre de Commerce Italienne ...]

5. Engagements et avantages pour les membres

Les membres du réseau pourront:

- a) accroître leur visibilité auprès des clients potentiels, grâce à leur implication dans les initiatives de la Chambre de promotion du réseau
- b) participer à d'autres initiatives de promotion du produit italien authentique organisées par la Chambre

Les obligations à la charge des membres sont les suivants:

- garantir la véracité des données fournies dans le formulaire d'inscription
- se soumettre à toute visite d'inspection sur place que la Chambre pourrait effectuer sur la base d'un échantillon pour vérifier la véracité de ce qui est déclaré par les membres
- maintenir les exigences indiquées dans le formulaire d'inscription ou communiquer rapidement les changements par rapport à ce qui a été déclaré. La communication se déroulera selon les procédures définies par la Chambre.

6. Quitter le réseau

Les membres peuvent quitter le réseau à tout moment. Il suffit d'envoyer une communication à la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille indiquant la volonté de quitter le réseau.

7. Révocation de l'adhésion

La Chambre procède à la révocation de l'adhésion dans les cas suivants:

- résultat négatif de la visite de vérification des exigences minimales d'adhésion effectuée par la Chambre chez le membre;
 - connaissance autrement acquise par la Chambre de l'absence / perte d'exigences par le membre;
 - communication par un membre du non-respect des exigences minimales déclarées lors de la phase d'enregistrement
 - communication de sortie du réseau par un membre.

Suite à l'avis de révocation, les opérateurs ne seront plus impliqués dans les initiatives de la Chambre.

8. Mise à jour des conditions d'adhésion

D'ici le 31 mai 2022, le membre recevra une note de la Chambre ainsi que les formulaires nécessaires pour communiquer toute mise à jour des exigences indiquées lors de la phase d'inscription.

Les changements seront évalués par la Chambre et, selon le cas, pourront conduire à la confirmation ou à la révocation de l'adhésion au réseau.